

## Bénédition Urbi et Orbi exceptionnelle ce vendredi 27 mars



Article rédigé par *L'Homme Nouveau*, le 27 mars 2020

Source [L'Homme Nouveau] Ce vendredi 27 mars, à 18h00, le Pape François donnera de manière exceptionnelle sa bénédiction « Urbi et Orbi » (à la Ville et au monde) depuis le parvis de la basilique Saint-Pierre. Après avoir écouté la Parole de Dieu, suivi d'un temps d'adoration, le Saint-Père donnera avec le Saint-Sacrement sa bénédiction « Urbi et Orbi » à laquelle est attachée une indulgence plénière.

Pour pouvoir profiter de cette indulgence, en raison des conditions de confinement imposées dans de nombreux pays, la [Pénitencerie apostolique](#) a adapté, en date du 19 mars dernier, en la fête de saint Joseph, les conditions requises :

L'Indulgence plénière est accordée aux fidèles affectés par le coronavirus, soumis au régime de quarantaine par disposition des autorités sanitaires dans les hôpitaux ou chez eux si, avec l'âme détachée de tout péché, ils s'unissent spirituellement à travers les moyens de communication à la célébration de la Messe, à la récitation du chapelet, à la pieuse pratique de la Via Crucis ou à d'autres formes de dévotion, ou s'ils récitent au moins le Credo, le Notre-Père et une pieuse invocation à la Bienheureuse Vierge Marie, en offrant cette épreuve dans un esprit de foi en Dieu et de charité envers leurs frères, avec la volonté de remplir les conditions habituelles (confession sacramentelle, communion eucharistique et prière selon les intentions du Saint-Père), dès que possible.

### Qu'est-ce qu'une indulgence ?

Selon le *Catéchisme de l'Église catholique* (CEC, n° 1471) et le *Code de droit canonique* (can. 992) :

« L'indulgence est la rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée, rémission que le fidèle bien disposé obtient à certaines conditions déterminées, par l'action de l'Église, laquelle, en tant que dispensatrice de la rédemption, distribue et applique par son autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints ».

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)